

Rapport du Jury du CAFFA 2017.

Cette année 2016/2017 voit la création d'un Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA) dans le second degré en Polynésie française. La mise en place du CAFFA sur notre territoire n'a qu'un seul objectif : construire un vivier de formateurs reconnus et capables d'analyser des besoins de formation, de construire des actions de formation intégrant notamment la dimension numérique, d'analyser les effets de la formation sur les pratiques des professeurs et de produire des documents pour les mettre en ligne. Ceci est en référence avec le [bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015](#).

Pour évaluer les aptitudes des intéressés par cette nouvelle certification, le jury s'appuie sur le dossier fourni par le candidat qui comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et le(s) rapport(s) d'inspection. Puis sur un entretien composé d'un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes.

Ce jury, présidé par le recteur d'académie ou par son représentant, est composé d'un Inspecteur de l'Education Nationale Inspecteur Pédagogique Régional, d'un chef d'établissement, d'un maître formateur et d'un Inspecteur d'Académie. Ces personnalités différentes aux parcours variés décèlent la personnalité des candidats à travers le dossier, la présentation et l'entretien. Durant 45 minutes, le jury va évaluer les connaissances et les compétences de chacun, mais surtout la loyauté, la force de conviction et la motivation, ainsi que la posture.

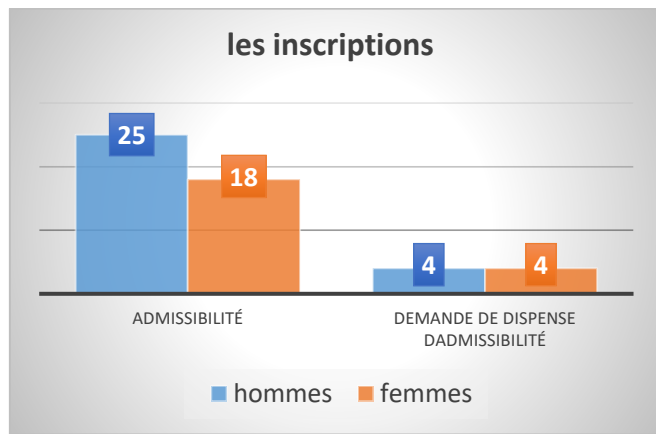
L'entretien, mené par les jurés, vise donc à apprécier la motivation du candidat à devenir formateur, son expertise professionnelle, sa réflexion didactique, pédagogique et éducative, sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation. Il permet également de mesurer la capacité d'analyse du candidat sur ses propres pratiques. Le référentiel de base utilisé est celui des [compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs](#).

Dans une recherche d'équité, le jury dispose d'une grille, déclinée en critères d'évaluation partagés fondés sur le référentiel de compétences du formateur, mise en ligne sur site du vice rectorat. Cet outil permet d'apprécier :

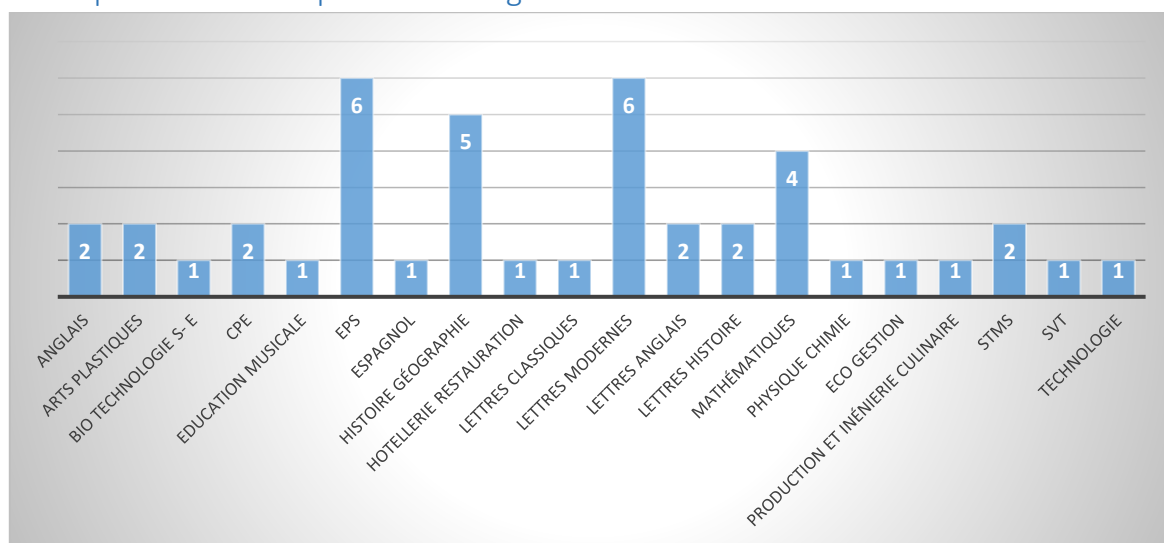
1. le rapport d'activité (conception, communication, argumentation)
2. l'exposé (communication, angulation, analyse)
3. l'entretien (expertise, changement de posture, conception, mise en œuvre, suivi et évaluation de formation).

Avant d'apporter dans ce rapport des conseils aux futurs candidats, le jury rappelle que cette certification s'adresse aux enseignants qui souhaitent devenir formateurs académiques. Il ne s'agit pas d'une épreuve qui vise à reconnaître la compétence d'un enseignant. Ainsi, les candidats qui chercheraient, par cette certification, une reconnaissance institutionnelle ou encore à alimenter un CV pour postuler rapidement sur des postes à profil sans avoir le projet de devenir formateur, ne peuvent pas être retenus par le jury.

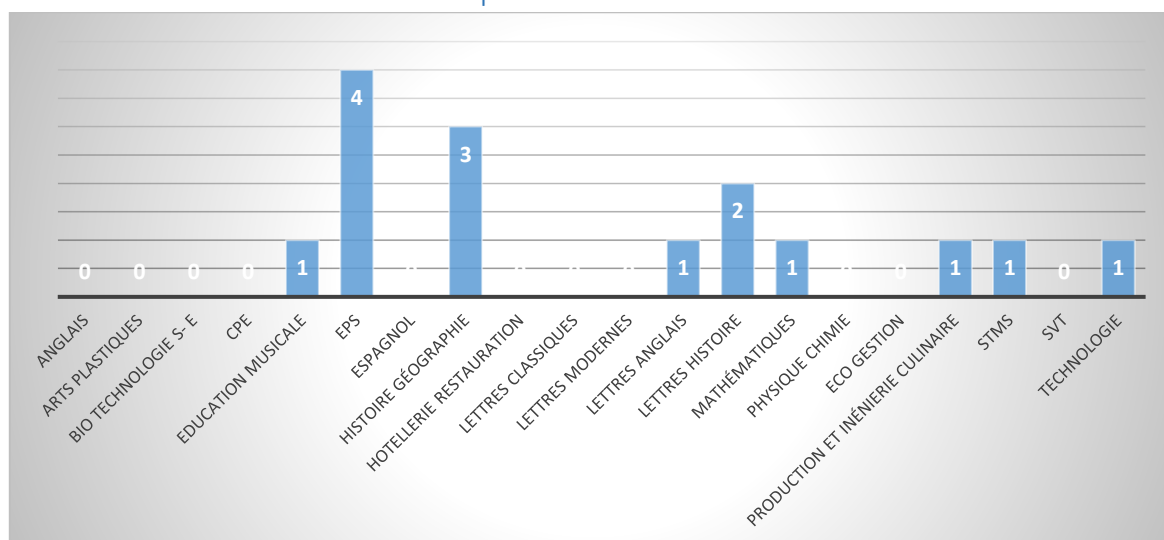
Statistiques sur les candidats



Statistiques sur les disciplines d'enseignement des 43 candidats.



Nombre de candidats admissibles après l'oral : 15



À l'issue de cette première épreuve d'admissibilité 2017, les membres des jurys ont souhaité apporter quelques éclairages et conseils aux futurs candidats.

Remarques et conseils sur le rapport.

Les rapports d'activité présentés ont été en grande majorité conformes aux attentes avec dans l'ensemble une bonne qualité d'écrit. Pour autant, les jurys ont apprécié les rapports synthétiques analysant explicitement les déterminants de la construction de la professionnalité des candidats dans une projection de formateur en devenir. À ce niveau de formalisation, il est important pour les futurs formateurs, dès le rapport, de montrer leur capacité à modéliser leur pratique professionnelle en dépassant la simple description chronologique. Nous rappelons que les annexes ont pour fonction d'éclairer le jury sur des domaines d'expertise, des expériences significatives à valoriser, des compétences à mettre en relief. De ce fait, ces annexes doivent être choisies avec précision et être présentées dans un format synthétique. Dans le cas où un candidat souhaiterait avoir recours à des ressources numériques, dans le même sens, elles doivent être bien choisies sinon elles n'apporteront aucune plus-value.

Dans cette première étape, il est attendu des candidats qu'ils mettent en valeur les points forts de leur parcours en évoquant clairement les domaines d'expertise, les expériences significatives de leur trajectoire professionnelle. Le rapport d'activité doit également montrer la capacité à appréhender la pluralité et la diversité des contextes d'enseignement (cycles, niveaux, éducation prioritaire...). Si dans la carrière de certains (voie professionnelle par exemple) cela n'a pu être exploré par l'expérience vécue, il convient d'en comprendre les enjeux et les spécificités au moyen d'actions d'autoformation, de formation ou encore de lectures diverses... Enfin, l'évocation d'expériences vécues hors champ professionnel, qui est laissée au choix des candidats, a pleinement sa place à la seule condition que cela apporte un bénéfice à la candidature.

À la lecture des dossiers, deux niveaux sont repérés cette année.

- Les premiers classés comme « **insuffisants** » ou « **fragiles** » manquaient de rigueur et de clarté voire même certains supports étaient mal construits, voire succincts et expéditifs. Un déséquilibre est souvent noté entre les parties. Par exemple, certains dossiers sont trop longs sur des éléments de carrière et d'expérience ou encore trop centrés sur l'objet de la candidature ou la mission d'un formateur. Une des plus importantes difficultés repérées dans ce niveau est de choisir pertinemment des expériences professionnelles ou des formations menées. Quand ces exemples sont intéressants, malheureusement ils sont trop descriptifs, et surtout mal étayés ou encore insuffisamment maîtrisés. Enfin, l'absence de rapport d'inspection (bien qu'obligatoire dans la constitution du dossier) a été pénalisante pour certains, car ces documents apportent des éclairages intéressants en faveur des candidats notamment quand ils sont ou ont été impliqués au niveau d'un établissement de proximité, d'un bassin, d'un territoire, voire même au niveau national.

- Les seconds, classés en « **très bonne maîtrise** », sont des rapports synthétiques, clairs, faciles à lire, organisés... qui mettent en exergue des éléments de parcours professionnels (parfois universitaire) riches et signifiants au regard de la formation initiale, continue et continuée. À chaque fois, les candidats réussissent à montrer par écrit qu'ils sont déjà dans la posture d'un formateur. Les exemples, bien ciblés, dépassent la narration des projets pour se centrer sur les besoins des stagiaires et surtout les démarches de formation. Très souvent l'importance du travail en équipe (disciplinaire, mais surtout interdisciplinaire) est révélée. Enfin pour les meilleurs d'entre eux, dans ces dossiers de cinq pages, les jurys sont en capacité de repérer les valeurs de notre école républicaine qui animent ces enseignants formateurs.

Remarques et conseils sur l'exposé :

Les jurys ont constaté, chez les bons candidats, les efforts de structuration des présentations (annonce du plan, structuration du propos et mise en perspective). La quasi-totalité des productions a respecté le format des 15 minutes. Ce qui n'est pas acceptable et fort heureusement nous ne l'avons repéré que rarement, certains exposés étaient hachés, voire improvisés. Les candidats doivent comprendre que cette certification est exigeante et que la présentation orale doit faire l'objet d'une préparation particulière. Même si cela n'était pas un critère d'évaluation, le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de construire son propos sans toutefois s'appuyer sur une lecture qui contraint le dynamisme de la présentation. L'idéal est bien de réaliser cet exposé en appui de simples notes synthétiques structurées. Là encore cet exercice nécessite une préparation spécifique.

S'il n'est pas obligatoire, de la posséder, à ce niveau, une expérience dans le domaine de la formation est un atout évident. Inversement, une expérience de formateur ne peut garantir un accès aux épreuves d'admission automatiquement. Dans l'exposé le jury cherche à repérer la réflexion des candidats en référence aux compétences professionnelles. Pour cela, la connaissance du « [Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation](#) » est indispensable. On attend du postulant qu'il connaisse ce texte, qu'il possède une réflexion personnelle sur la façon de développer et d'entretenir une compétence professionnelle et surtout qu'il soit en mesure d'évaluer une action de formation.

Le jury a apprécié la motivation des candidats, leur expérience dans des formations à plus ou moins haut niveau, le lien professionnel qu'ils entretiennent avec les corps d'inspection et les stagiaires. Cependant, souvent, les présentations se sont limitées à des descriptions de formations qui ne mettent jamais en valeur les compétences attendues. Dans le cas où un candidat n'avait pas de vécu en formation continue, initiale ou continuée, les seules références à des pratiques en classe plaçaient la prestation des candidats en deçà des attentes de la fonction de formateur académique.

Au regard de l'exposé :

- Les candidats évalués comme « **insuffisants** » ou « **fragiles** » n'ont pas pu dans l'exposé mettre en valeur leurs potentiels. Ceci est sûrement dû à une mauvaise préparation ou un péché d'orgueil, en effet certains ont réellement cru que le fait d'être formateur reconnu suffisait pour obtenir l'admissibilité. Le jury attendait des candidats une préparation ciblée et réelle. Dans des cas extrêmes, les jurys ont même repéré un défaut de positionnement institutionnel ou une méconnaissance des exigences de la candidature et de la fonction. Les formateurs académiques sont amenés à accompagner des réformes, des programmes des projets académiques, il est donc important que les candidats fassent preuve de loyauté, même si le regard peut être critique. Ensuite, ces candidats s'appuient essentiellement sur leur expertise didactique pour valoriser leur exposé en omettant de mettre en avant l'essentiel, leur potentiel de formateur. Ceci est renforcé quand les enseignants ont peu d'expérience réelle d'animation de groupes de formation ou d'accompagnement formatif. À ce niveau, le simple témoignage de sa propre pratique ne suffit pas. Dès l'exposé, le jury conseille aux candidats de se projeter dans la fonction de formateur, de montrer quelles qualités ils possèdent pour concevoir, animer et évaluer des formations disciplinaires, mais aussi interdisciplinaires, de s'appuyer sur des expériences qui autorisent à penser que ces enseignants sont des formateurs polyvalents. Certains enseignants ont souhaité s'appuyer sur un diaporama pour communiquer, ceci a plus été un handicap qu'un atout.

- Les candidats ayant une « **maitrise satisfaisante** » et une « **très bonne maitrise** » dans cette phase d'exposé ont utilisé le temps de parole pour analyser leur pratique. En dépassant la simple répétition des exemples décrits dans le dossier. Dans ces 15 minutes, ces enseignants ont apporté au

jury des éclairages nouveaux quant aux principes et valeurs qui les animent quand ils conçoivent et animent une formation. Grâce à ce choix, ils ont réussi à démontrer qu'ils maîtrisaient déjà un spectre large de la formation. De ce fait, ces candidats convaincus et convaincants ont montré qu'ils endossaient déjà la posture du formateur et surtout que leur motivation pour la formation initiale, continuée et continue était sans faille.

Remarques et conseils sur l'entretien :

Dans cette dernière phase, les jurys cherchent par leur questionnement à voir si les candidats sont en capacité d'avoir un bon niveau de réflexion professionnelle. À ce titre, la connaissance approfondie tant des contenus à enseigner que des démarches d'apprentissage à des adultes en appui de références théoriques spécifiques constituait le minimum requis pour l'admissibilité.

Les candidats moins bien préparés ou encore éloignés de la formation continue ou initiale ont parfois été déroutés par les questions concernant l'évaluation de l'impact d'une formation ou encore le suivi de cette dernière pour en apprécier les évolutions professionnelles et surtout les pratiques pédagogiques. L'utilisation du numérique ou les formations hybrides ont également été mal maîtrisées ou exploitées. Par le CAFFA il est possible de prendre en charge des professeurs stagiaires ou former des enseignants chevronnés, pour comprendre les exigences de ces diverses missions de formation, le jury recommande aux candidats de connaître, nous l'avons déjà dit, le « référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs », mais aussi le « [référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation](#) ».

Cette dernière partie est complexe, car les questions peuvent venir du dossier, de l'exposé ou encore faire suite à une réponse du candidat. La préparation en est donc rendue difficile. Cela, le jury en est conscient. Cependant, à ce niveau-là, il n'est pas pensable qu'un enseignant souhaitant obtenir cette certification ne soit pas au courant des évolutions importantes et récentes de notre métier : loi de refondation, nouveaux programmes, refonte du socle, rénovation de l'école prioritaire, l'évaluation, réforme du collège, réforme du lycée...

- Caractéristiques des candidats avant une « *maitrise fragile* » ou « *insuffisante* ». Cette épreuve nécessite pour chacun de dépasser la simple pratique de la classe en s'appropriant des ressources sur l'accompagnement pédagogique au cœur de la réforme, la différenciation, l'apprendre à apprendre ou encore l'évaluation positive. Les ressources en lien avec l'Education Prioritaire sont également incontournables en formation. À ce sujet nous invitons les candidats à consulter le site du [centre Alain Savary](#). Les sites de [l'ESEN](#), [Néopass@ction](#) ou encore de [l'institut français de l'éducation](#) sont aussi des espaces très formateurs pour ceux qui souhaitent se préparer.

- Les candidats ayant une « *maitrise satisfaisante* » et une « *très bonne maitrise* » sont à l'écoute des questions du jury, calmes, posés, prenant le temps de la réflexion avant de répondre. Ils sont en capacité d'apporter des réponses argumentées et étayées par des références institutionnelles et scientifiques, voire de faire évoluer leurs propositions en fonction du questionnement des jurés. Quand il y a un vécu de formateur ils mettent en évidence, exposent avec clarté, de façon flagrante leur expérience, ceci est un atout majeur. Enfin, de par leur parcours ils ont une bonne connaissance du système éducatif, des orientations nationales et programmes officiels de leurs disciplines, voire de l'école au lycée.